

CONTRAT DE RESERVATION DE SAILLIE POUR L'ETALON

BEMOL SODH welsh K n° SIRE : 11 501 553 L

ou

JALISCO MELODY Connemara n° SIRE : 97 051 602 C

Vendeur :

L'élevage de Givry, SCEA Domaine de Laizé Siret : 818 188 187 00012
Félix et Lucien DUTERTE
545 chemin de Givry 71870 LAIZE TEL : 03 85 36 91 64 / 06 35 18 50 85

Acheteur :

Nom :

Adresse :

Tel :

Conditions de vente :

M. Mme : achète au vendeur une carte de saillie
de, pour la saison de monte, aux conditions suivantes :

Saillie : € TTC Pension : €/ mois.

La saillie est réservée pour la jument :

N° SIRE : Race : Jument suitée : oui non

Arrivée de la poulinière le : Départ prévu le :

Un acompte de 50 € est versé à la réservation, le règlement du solde de la saillie s'effectue à l'arrivée de la jument à l'Elevage de Givry.

Versement effectué en :

Le règlement de la pension de la jument est à effectuer au départ de celle-ci suivant la durée du séjour.

Versement effectué en :

Nous acceptons les conditions générales de vente de saillie indiquées au verso dont nous avons pris connaissance.

Fait en deux exemplaires, à Laizé, le

Le vendeur

(mention «lu et approuvé»)

L'acheteur

Règlement :

Le Prix de la saillie est réglé à l'arrivée de la jument. La pension au départ de celle-ci.

Conditions de monte :

L'étalon fera la monte naturelle en liberté sauf si condition contraire du propriétaire de l'étalon. Le propriétaire de la jument accepte cette technique.

La jument est garantie exempte par son propriétaire de maladie contagieuse (test métrite de moins d'un mois et artérite virale) et à jour des vermifuges et vaccinations.

La jument devra être déferrée totalement.

Conditions de pension :

La jument sera hébergée en accord avec son propriétaire, au pré ou en box. La jument bénéficiera de tous les soins nécessaires. Et au besoin, le propriétaire de la poulinière en pension mandate le vendeur pour requérir en son nom tout vétérinaire de son choix afin de soigner si nécessaire, la poulinière et/ou son poulain et accepte de régler les frais du praticien requis en son nom.

En temps que gardien, le vendeur est assuré en responsabilité civile pour les chevaux qui sont chez lui. Il appartient au propriétaire de s'assurer personnellement pour garantir tout évènement concernant sa jument et son poulain.

Toute jument agressive envers l'étalon ou les autres juments et représentant un risque potentiel, sera mise à l'écart du troupeau.

Son propriétaire sera avisé du changement de condition de pension.

Tout dépistage de gestation par échographie ou prise de sang est à la charge du propriétaire de la jument.

Conditions particulières :

En cas de mort, de stérilité ou d'impossibilité de saillir de l'étalon avant la fin de la saison de monte, la présente vente est annulée de plein droit sans indemnité.

Conditions de report :

En cas de jument vide ou d'avortement de la jument, et sous fourniture d'une attestation du vétérinaire, un report de saillie l'année suivante pourra être accordé par le vendeur.

Le report ne concerne que le prix de la saillie hormis les frais de pension.

Observations éventuelles :